



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

toxicomanie

Question écrite n° 109119

Texte de la question

Mme Michèle Delaunay exprime son étonnement et sa désapprobation à M. le Premier ministre sur le limogeage du fondateur et directeur de l'Observatoire français des drogues et toxicomanies (OFDT) par le Président de la mission interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie (MILDT). Cette regrettable décision après seize années de fonction pose la question du rapport entre l'autorité publique, le pouvoir politique et les observatoires. En effet, l'OFDT est un organisme public, qui a permis, sous la direction de son fondateur, de faire progresser nos connaissances en matière d'addictions et d'analyse des données épidémiologiques sur les drogues, l'alcool et le tabac. Cette décision est la conséquence de dysfonctionnements importants dans les relations entre l'Observatoire, dont le travail se veut indépendant, et sa tutelle puisque la MILDT finance les travaux de l'OFDT. Une divergence de point de vue ne justifie pas cette mise à pied et pose la question de l'indépendance d'un organisme renommé. Les divergences ayant conduit à ce limogeage, lui-même suivi de la démission de tout le conseil scientifique en soutien, font suite au débat sur l'expérimentation des lieux de consommation dits « salles de shoot » en faveur desquels l'OFDT s'est déclaré. Il ne devrait en aucun cas être du ressort de la MILDT de faire pression pour écarter les travaux n'allant pas dans le sens de sa politique répressive. Elle lui demande donc de prendre en considération l'avis unanime de la communauté scientifique et des professions de terrain qui demandent de revenir sur cette décision de limogeage abusif et de prendre toute mesure nécessaire à la conservation d'une expertise scientifique, sanitaire et sociologique indépendante.

Données clés

Auteur : [Mme Michèle Delaunay](#)

Circonscription : Gironde (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 109119

Rubrique : Drogue

Ministère interrogé : Premier ministre

Ministère attributaire : Premier ministre

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 mai 2011, page 5274

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)